

Protocole sanitaire jeunesse

L'épidémie due au Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des jeunes et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités.

Nous vous demandons donc de lire attentivement le protocole et d'en respecter scrupuleusement les consignes.

Inscriptions/Annulations :

- Les inscriptions sont obligatoires pour les jeunes de la Passerelle les mercredis, dans la limite des places disponibles. Elles se font par mail ou courrier. Les familles, lors de l'inscription, doivent signaler les heures exactes d'arrivée et de départ du jeune.
- Les jeunes du Décllic pourront venir sans inscription préalable dans la limite des places disponibles. L'encadrement réglementaire fixe le taux à 12 jeunes pour un encadrant.
- L'annulation ou l'inscription devra se faire maximum 48 heures avant (jours ouvrables).
- Merci d'informer l'équipe d'animation de toute absence ou retard, soit par mail (afr.animationjeunesse@gmail.com), soit par téléphone au : 06 64 12 94 47
- Aucun jeune de la Passerelle non inscrit préalablement ne sera accepté.

Généralités :

- Si le jeune est malade (toux ...) ou qu'il a une température supérieure à 38°C, il ne sera pas accepté.
- Il est demandé aux familles de fournir 2 masques propres (ainsi que 2 pochettes) à son enfant lorsqu'il participe aux activités jeunesse.

Distanciation sociale et port du masque :

- Les locaux et le matériel sont aménagés afin de respecter le protocole sanitaire.
- Le port du masque est obligatoire pour les jeunes de plus de 6 ans et les encadrants, en intérieur comme en extérieur.
- Les accompagnateurs des jeunes ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux et doivent porter un masque lorsqu'ils amènent ou viennent chercher leurs enfants.

- Un animateur accueille les familles à l'entrée pour les arrivées et les départs.
- Si une file d'attente se constitue devant l'accueil, il vous est demandé de respecter une distanciation d'au moins 1 mètre avec les personnes devant ou d'attendre dans votre voiture.

Les activités et le repas :

- Les repas et les goûters ne sont pas fournis par l'association. Lorsque le jeune mange à l'accueil, il est demandé aux familles de fournir un repas et un goûter. Possibilité de mettre le repas au frais et de le réchauffer sur place.
- Les activités et les repas sont organisés en tenant compte des gestes barrières et de la distanciation sociale.
- Les tables et les chaises sont désinfectées après les repas.
- Lors de la pratique d'activités physiques, la distance physique doit être au minimum de 2 mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas.
- Les jeunes se lavent les mains :
 - à leur arrivée
 - avant et après chaque activité
 - avant et après le repas
 - avant et après être allés aux toilettes
 - avant leur départ

Le lavage des mains devra durer au moins 20 secondes.

Pour l'équipe :

- Un nettoyage d'objets partagés (livres, jouets, ballons ...) est assuré quotidiennement, sauf quand les objets sont isolés plus de 24 heures.
- Le matin, avant le début de l'activité, les animateurs rappellent les règles sanitaires aux jeunes et déroulent le programme de la journée.
- Les gestes barrières et les règles de l'accueil jeunesse sont expliqués de façon ludique aux jeunes afin d'éviter un climat anxieux.
- Les salles sont aérées le plus souvent possible.
- Les locaux et le mobilier sont aménagés de façon à :
 - Permettre une circulation fluide.
 - Appliquer la distanciation sociale.

- L'entretien des locaux et du matériel se fait de façon normale, au moins une fois par jour. Une attention particulière est portée au nettoyage et à la désinfection des sanitaires et des points de contact (poignées de portes, interrupteurs, etc...).

Sorties avec les jeunes :

- Le transport des jeunes peut se faire en mini-bus 9 places. Les jeunes et le conducteur doivent porter un masque pendant l'intégralité du trajet et se laver les mains avant et après.
- Le mini-bus est désinfecté à chaque retour. Les jeunes doivent garder la même place à l'aller et au retour.
- Lors des sorties à pied et déplacements, quelques jeunes et les encadrants sont équipés de gilets jaunes pour une meilleure visibilité.

Conduite à tenir si un jeune ou un animateur est malade sur le temps de l'accueil de loisirs :

- Isolement du jeune dans un endroit prévu à cet effet.
- Appel des parents afin qu'ils viennent immédiatement chercher le jeune.
- Le jeune est équipé de son masque.
- Un animateur s'équipe d'un masque FFP2, reste avec le jeune et prend sa température.

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans l'ACM :

- Le jeune ne pourra pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- La suspicion et/ou le cas avéré de covid-19 au sein de l'accueil font partie des événements devant être, sans délais, portés à la connaissance des services compétents des DDSCS-PP